



INFONZ

Echos des syndicats et sections syndicales de
l'Union Locale FO de Saint-Nazaire et région



N° 5 - ETE 2014

Union Locale des syndicats Cgt-FORCE OUVRIERE de Saint-Nazaire et région

Secrétaire Général : Gérard CAILLON

4 rue François Marceau - 44600 Saint-Nazaire

Tel : 02 40 22 52 35 - Fax : 02 40 22 15 04

Lundi au jeudi : 9h30 - 12h30 et 13h30 - 17h30 - Vendredi : 9h30 - 12h30

Site : www.ulfonz44600.fr

Mail : ul.force.ouvriere.nz@wanadoo.fr

- Permanence Juridique : Lundi après-midi et Mercredi matin (sur rendez-vous)

- Permanence AFOC : Mercredi 14h - 17h (rendez-vous préférable)

- Permanence Retraités : Jeudi après midi



Du 11 au 20 juin, à l'appel des Fédérations FO, CGT, SUD-Rail et First (dissident de la CFTC), les cheminots ont cessé le travail revendiquant le retrait du projet de loi sur le transport ferroviaire répondant aux exigences de libéralisation de l'UE et pour :

- le maintien de leur réglementation du travail ;
- l'annulation de l'éclatement de la SNCF en 3 EPIC menaçant leur statut et le Service Public et le retour à une Société Nationale intégrée ;
- la reprise par l'Etat de sa dette et le refus de la faire assumer par les usagers et les personnels.



Le 20 juin, constatant l'insuffisance du rapport de force à cette étape, les cheminots du 44 ont voté à une très large majorité la proposition intersyndicale FO, CGT, Sud de suspension. Les revendications demeurent ...

**L'Union Locale a manifesté son soutien
et sa solidarité financière
avec le syndicat FO des cheminots.**



Communiqué (extrait)

Les syndicats FO et CGT du Chantier Naval STX France de Saint-Nazaire apportent leur total soutien aux marins et sédentaires de la SNCM en grève reconductible pour leurs revendications :

- Refus du démantèlement de la SNCM,
- Maintien de tous les emplois et du Service Public de continuité territoriale,
- Renouvellement de la flotte avec 4 car-ferries « Ropax » à propulsion gaz,
- Mise en œuvre du décret « Etat d'accueil » visant à appliquer le statut des marins du « 1^{er} registre » à toutes les compagnies intervenant en France.

Par cette grève, les salariés de la SNCM et leurs syndicats exigent du gouvernement qu'il respecte ses propres engagements pris notamment à l'issue des grèves de janvier et mars derniers.



Transport routier de marchandises

Thierry AUBINEAU est délégué FO du Groupe Norbert Dentressangle, où FO est la première force syndicale avec près de 20 % des voix.

INFONZ : tout d'abord, peux-tu nous présenter ce groupe ?

TA : le groupe Norbert Dentressangle est une holding présente dans 26 pays et 520 sites, de près de 38 000 salariés, dont 17 000 en France, ayant trois activités principales :

- Transport routier de marchandises - premier parc de véhicules en Europe (8 000) ; près de 2 milliards € de CA, 12 400 salariés.
- Logistique - 7,9 millions de m² de surface d'entrepôt ; près de 2 milliards € de CA, 13 400 salariés.
- « Freight forwarding » - activité reprise à DAHER en 2010, de mise au point de solutions de transport route / air / mer, avec 720 salariés.



INFONZ : tu es également Délégué Syndical FO à l'établissement d'Ecouflant de l'entreprise « *Transport Norbert Dentressangle (TND) Normandie-Bretagne* » ?

TA : oui, cette entreprise de transport routier de marchandises regroupe 4 établissements : Sandouville, Pontchâteau, Ouistreham et Ecouflant. FO est implantée dans les deux derniers. A Ecouflant, nous avons obtenu 35 % des voix aux dernières élections CE/DP et nous y avons 3 élus DP et 3 élus CE.

Nous espérons devenir représentatif à TND à l'occasion des élections d'Ouistreham d'ici la fin de l'année (nous avons aujourd'hui 9,9 % des voix ...).

INFONZ : comment se passe la négociation salariale à TND ?

TA : en 2009 lorsque j'étais à Pontchâteau, nous avons pu négocier dans cet établissement et FO avait obtenu quelques avantages pour les chauffeurs en zones courtes (+ 0,4 % sur le taux horaire de la convention collective nationale). Les salariés concernés ont pu garder cette avancée, contrairement aux nouveaux embauchés.

Mais depuis, la CFDT majoritaire à TND a demandé une négociation commune pour les 4 établissements. Du coup, non-représentatifs, nous ne participons pas à la négociation (la CFTC y était favorable, la CFDT s'y est opposée).

L'an dernier ce fut 0 %, cette année c'est en cours.

INFONZ : quel est par exemple, le taux horaire des personnels de conduite prévu à la CCN ?

TA : la fédération FO Transports et Logistique (3^{ème} organisation syndicale dans le transport routier avec autour de 20 %) est signataire de cette convention collective.

Si le SMIC horaire est au 1^{er} janvier 2014 de 9,53 €, le taux horaire du personnel de conduite est resté inchangé depuis le 1^{er} janvier 2013 ; de ce fait deux catégories sont en dessous du SMIC ! La discussion est en cours pour la revalorisation, mais en attendant ... Coef. 110 à 120M (livreurs, coursiers..) : 9,43 € - Coef. 128M (11 à 19 tonnes) : 9,51 € - Coef. 138M (zones courtes) : 9,53 € - Coef. 150M (zones longues) : 9,79 €.

Dans la profession, les salaires sont donc minces. Certains routiers touchent des « frais de grands déplacements » selon leur trajet, dont une partie entre dans le calcul de la retraite.

INFONZ : tu me disais que de source patronale, il manquerait en France autour de 35 000 chauffeurs routiers : il y a donc de l'embauche possible dans ce secteur ?

TA : effectivement. Dans mon établissement par exemple, le patron cherche à recruter. Mais il faut savoir que l'embauche peut être assujettie à une domiciliation près d'un gros client. Par ailleurs comme tu vois, les salaires mais aussi nos conditions de travail sont loin d'être attractifs.



C'est ainsi que notre réglementation du travail prévoit 9h maxi de conduite par jour mais permet 2 fois 10h par semaine. Le travail effectif peut être de 12h dans une journée dans une amplitude de 15h sur 24h. Le repos journalier est normalement de 11h mais peut être réduit à 9h 3 fois par semaine.

La concurrence - je vais y revenir - est féroce. Les patrons font donc pression à la productivité.

Mais nous sommes susceptibles, nous, de payer de lourdes amendes si nous ne respectons pas la réglementation sur le temps de travail, laquelle est contrôlée par la gendarmerie qui remonte jusqu'à 28 jours en arrière avec le système de chrono-tachygraphie. Sans compter les contrôles en entreprise des temps de conduite, d'attente et de coupure de la part de la DREAL¹ elles-aussi susceptibles de nous valoir des amendes.

INFONZ : tu parlais de « concurrence féroce »

TA : c'est vrai d'ailleurs du Transport routier comme de la Logistique.



Nos collègues d'autres pays européens sont soumis à la « Réglementation Sociale Européenne (RSE) ». Mais en France nous avons la CCN qui l'améliore.

Si tu prends la durée du travail effectif (conduite, chargement - déchargement, dispo ou temps d'attente), elle est de 56h maxi par semaine en France mais de 60h dans la RSE. De plus en France, le temps de conduite maxi est en France de 90h sur deux semaines glissantes ; avec 48h maxi par semaine, cela fait 42h maxi la deuxième semaine.

Ajoute à cela des salaires de misère, de l'ordre de 800 € à 1000 € maxi mensuel, frais de route compris, en Pologne ou en Roumanie !

Parlons aussi du contournement par les patrons de la réglementation sur les détachements : ceux-ci créent des agences dans des pays européens à faible réglementation du travail, faibles salaires et faibles cotisations patronales.

Les salariés embauchent donc dans ces pays à ces conditions minimales, mais ils sont ensuite amenés en bus pour chercher leur camion en France ... et le tour est joué, ça s'appelle « l'affrètement » !

INFONZ : quelles sont les autres revendications portées par la Fédération ?

TA : Si un conducteur fait une infraction au boulot, il paiera des amendes d'ailleurs supérieures (Ex: 135 € au lieu de 90 € pour un défaut de ceinture) et aura une perte de points

sur son permis personnel. Nous revendiquons donc un permis professionnel.



Autre sujet : les menaces sur le financement par l'Etat des « congés de fin d'activité » prenant en compte la pénibilité du métier, pour permettre des départs anticipés indemnisés avec embauches de remplacement.

Il y a aussi les nécessaires améliorations pour les collègues du transport sanitaire (les ambulanciers), corvéables à merci et mal rémunérés (80 % des amplitudes réalisées - 75 % les WE) ... etc

L'UL rencontre le maire de Saint-Nazaire

Une délégation du Bureau de l'UL, composée de Gérard CAILLON, Secrétaire Général, Yvon ROUZIOU et Pascal LODDÉ, membres du Bureau et de Didier ZEAU, Secrétaire adjoint, a été reçue le jeudi 12 juin, par David SAMZUN, nouveau maire de Saint-Nazaire.

Il est à noter que l'audience s'est déroulée dans un climat de respect mutuel, ce qui nous changeait de certaines audiences passées.

La délégation a pu développer les positions et revendications nationales de FO, notamment la défense du pouvoir d'achat des retraités et des actifs mise à mal par les différents plans gouvernementaux de réduction des déficits (pacte de stabilité, pacte de responsabilité etc....imposés par Bruxelles et la Troïka FMI, BCE, UE)



Le maire de Saint-Nazaire, membre du PS, a reconnu qu'il était très inquiet et « qu'il ne savait pas où on allait » L'abstention et la montée des extrêmes étant pour lui le rejet de cette politique.

La délégation a ensuite abordé les dossiers nazairiens :

→ **STX** : Monsieur le maire soutient la proposition du sénateur VAUGRENARD de prise majoritaire de l'Etat dans le capital de STX,

¹ Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

notamment depuis la mise en vente de STX par les Coréens ;

→ **CH de Saint-Nazaire** : Monsieur le maire se prononce pour une révision du bail emphytéotique qui grève le budget de l'hôpital.

→ Sur la réforme des **rythmes scolaires**, il indique avoir dit au Président de la République que cette réforme aurait dû être pilotée nationalement avec des horaires communs à toutes les écoles de la République et toutes la même année scolaire avec prise en charge financière totale de l'Etat.

Il défend la mise en place de cette réforme à Saint-Nazaire, en reconnaît le coup élevé (1,7 M€ pour 2014/2015) qui se fait sans augmentation des impôts locaux nazairiens mais avec redéploiement des crédits municipaux.

Il constate une augmentation du nombre d'arrêts maladie des ATSEM qui l'inquiète et propose que soient revus et renégociés leurs horaires et plan de travail.

→ Il propose que lors de l'inauguration du **square Paul MALNOE** (demande récurrente depuis plusieurs années de l'Association des Retraités FO de l'Union Locale), ancien Secrétaire de l'Union Locale Force Ouvrière, figure légendaire de Saint-Nazaire, la ville en fasse une journée officielle.



Didier ZEAU

AG du Syndicat de l'H. I. P. I. Guérande / Le Croisic

L'AG annuelle du Syndicat Force Ouvrière de l'Hôpital Intercommunal de la Presqu'île (Guérande / Le Croisic) s'est déroulée le jeudi 12 juin. Gérard CAILLON présidait les travaux au titre de l'UL et du GD des services de Santé. Morgane Minet, membre du Bureau du GD Santé était aussi présente.

Cet établissement est, comme beaucoup d'autres, en situation financière difficile ; les budgets attribués ne permettent plus d'assurer les investissements nécessaires, notamment en

ce qui concerne la rénovation de l'HEPAD du Croisic.

Des craintes de voir transférer ce dernier vers le privé sont de plus en plus présentes et les tutelles (ARS et Conseil Général) n'expriment pas une réelle volonté à vouloir conserver ce site dans le giron du public.



De plus on note des dysfonctionnements importants dans le dialogue social : la direction occulte des informations aux représentants du personnel.

Néanmoins, une équipe dynamique soutenue par une large majorité du personnel, n'hésite pas à chaque fois qu'il est nécessaire d'utiliser le rapport de force allant très souvent jusqu'à la grève.

Les membres du syndicat préparent activement les prochaines élections avec comme objectif de conserver la première place devant la CGT (*rappel des résultats des élections de 2011 pour le C.T.E. : FO = 56.70 % avec un taux de participation de 70 % des inscrits*).

L'AG a pu constater que les actes de candidatures sont quasiment clôturés.

Le nouveau bureau syndical a été élu : Nathalie AUGUSTE (I.D.E) devient Secrétaire.

Anne HERY, après avoir été à la tête du Syndicat pendant 20 ans, souhaite passer le relai afin d'assurer la transition jusqu'à son départ en retraite.



Anne HERY (*Secrétaire sortante*)
et Nathalie AUGUSTE (*nouvelle Secrétaire*)

Anne a démontré à de nombreuses reprises son attachement à notre organisation syndicale et sa ténacité à ne rien lâcher au quotidien ce qui a permis au Syndicat d'être ce qu'il est aujourd'hui. Anne continuera à s'investir au sein de FO (UL et GD Santé)

AG du Syndicat des Etablissements de Mindin (Saint Brevin)

Le jeudi 19 juin, s'est déroulée l'assemblée générale statutaire du Syndicat des établissements de Mindin.



Une partie des membres du bureau syndical

Ce Syndicat est composé de 3 sections syndicales qui ont chacune effectué dernièrement leurs propres AG.

L'I.M.E. l'Estuaire, Secrétaire Patricia PLENOT

C'est un établissement en déficit (- 600 000 €) avec un fort dysfonctionnement institutionnel, ce qui ne trouble pas particulièrement le directeur qui maintient des dépenses importantes.

La direction ne communique pas les pièces et éléments nécessaires aux préparations des instances de l'établissement.

Des inquiétudes très fortes sur la pérennité de l'établissement sont présentes et des délocalisations de services et d'activités sont dans les tuyaux du Conseil Général et de l'ARS. La syndicalisation est stable et les listes électorales sont en cours de finalisation.

L'E. P. M. S. le Littoral, Secrétaire Christine GAREL

Cet établissement a connu dernièrement un très fort conflit avec l'ancienne direction qui voulait imposer des mesures de restrictions budgétaires à l'encontre des personnels.

Le syndicat FO, très majoritaire, ne laisse que peu de place à la CGT et la CFDT qui pensaient s'attirer les grâces de l'ancien directeur qui a été prié par l'ARS de partir en retraite.

La progression des adhésions exprime l'efficacité du travail syndical réalisé et pour les élections tout est au beau fixe dans la conception des listes avec des possibilités de pouvoir présenter pour la 1^{ère} fois des candidats chez les administratifs en commission paritaire locale.

Le Foyer de vie Abri de Jade, Secrétaire Gabrielle CLEMENT

Les relations sociales sont saines avec la direction, mais une amorce d'économie est annoncée passant par la suppression de certains acquis internes et la mise en place d'une réorganisation de roulement de travail.

L'établissement n'étant pas officiellement en déficit, cela demeure inquiétant et le syndicat FO, seul présent dans la structure, reste et restera vigilant.

Les adhésions sont en légère progression et les listes électorales sont en cours de finalisation.

Quelques syndiqués sont présents sur l'autre établissement, à savoir l'E.D.P.A. Mer et Pins, sans qu'ils aient pour l'instant la possibilité de créer une section syndicale.

Lors de cette assemblée générale, Patricia PLENOT, Secrétaire Générale, a souhaité passer le relais à la tête de ce Syndicat à Yann LE FOL.

Patricia souhaite passer le témoin sur plusieurs mois et accompagnera Yann dans ses nouvelles fonctions en devenant Secrétaire-adjointe.



Yann LE FOL (nouveau Secrétaire)
Patricia PLENOT (Secrétaire sortante)

AG du Syndicat des hospitaliers de Savenay

Le jeudi 26 juin s'est déroulée l'AG statutaire du Syndicat des hospitaliers sociaux et médico-sociaux de Savenay.

Ce Syndicat est composé de deux sections syndicales, une couvrant l'E. S. A. T. *La Soubretière* et l'autre le *Centre hospitalier Loire et Sillon*.

Au travers des échanges liés à la présentation de la situation générale, il en ressort une profonde volonté de combattre ces politiques destructrices d'acquis sociaux et vectrices de paupérisation.

Le pacte de responsabilité va engendrer aux travers de l'austérité financière de nouvelles

restrictions budgétaires pour les établissements sanitaires sociaux et médico-sociaux. Les conditions de travail sont de plus en plus difficiles et les arrêts de travail liés à des pathologies musculo-squelettiques se multiplient amenant des sous effectifs récurrents dans les différents services. Les personnels sont usés physiquement mais aussi psychologiquement.

Les deux sections syndicales préparent activement les listes pour les prochaines élections professionnelles. Les actes de candidatures effectués, il ne restera pour septembre qu'à peaufiner les listes. Ces deux sections syndicales sont majoritaires dans leur établissement respectif et l'objectif est bien de maintenir ces premières places.



ESAT de la Soubretière
(Le Foyer d'Accueil Médicalisé)

L'assemblée générale a procédé aux élections du bureau syndical et des sections syndicales :

- Secrétaire Général du Syndicat : Gérard CAILLON
- Secrétaire de la section syndicale de l'ESAT : Patrice BONNEAU
- Secrétaire de la section syndicale du centre hospitalier : Morgane MINET



Plusieurs camarades ont souhaité cesser leurs fonctions et laisser la place à de nouveaux camarades. Gérard CAILLON a transmis toute sa satisfaction de voir de jeunes adhérents qui souhaitent s'investir activement au sein du Syndicat.

Il a remercié sincèrement les camarades qui sortent du Bureau mais qui resteront présents dans certaines instances représentatives des établissements.

Agenda

- Mardi 23 septembre : CE de l'UL
- Jeudi 9 octobre : **MEETING avec J.C. MAILLY** (La Trocardière à Rezé à 17 h 30)
- Mardi 21 octobre : CE de l'UL

Elections Professionnelles à AEROLIA



Communiqué

FO AIRBUS se réjouit du résultat des élections professionnelles à AEROLIA de Saint-Nazaire qui confirme FO comme la première Organisation Syndicale, avec un résultat de **30,6 % en CE**, soit une **augmentation de 4,8%** par rapport aux dernières élections de 2009, avec 2 sièges titulaires et 1 suppléant pour l'ensemble des collèges. En DP, résultat de 29,1 % (soit +3,7 %) avec 4 sièges, soit 2 de plus par rapport 2009.



Elections HLM (SILENE Habitat, Atlantique Habitation) en Novembre 2014

L'UL recherche des candidats représentants FO au Conseil d'Administration HLM.

Le mandat est de 4 ans ; il faut être locataire HLM.

Il s'agit de défendre les intérêts des locataires : limitation des loyers et des charges, plus grande transparence dans l'attribution des logements et dans la gestion, amélioration générale du cadre de vie des locataires, entretien régulier et modernisation des équipements collectifs ...

Si vous êtes intéressés, merci de contacter l'UL.

Indice INSEE des prix à la consommation

Janvier 2014 : - 0,6 %
Février 2014 : + 0,6 %
Mars 2014 : + 0,4 %
Avril 2014 : 0 %
Mai 2014 : 0 %

Sur un an : + 0,7 %

Stages de formation

- 3 au 7 novembre : Découverte FO et moyens d'action du syndicat